



Interruption de période d'essai

Par **laachibi**, le **03/01/2009** à **17:08**

Bonjour,

Je suis un jeune diplômé ingénieur en informatique. J'ai commencé à travailler chez une SSII le 6 octobre 2008. Au bout d'un mois et demi, on m'annonçait l'interruption de ma période d'essai. Je ne fais donc plus partie des effectifs de la société depuis le 28 novembre 2008. Durant ma période de travail, une seule mission m'a été proposée mais je n'ai pas été retenu, j'étais donc en période d'inter contrat pendant les deux mois, je n'ai intervenu sur aucun projet de l'entreprise. On n'a donc pas pu tester mes compétences. J'aimerais savoir si cette rupture est légitime ou abusive ?

En effet, le responsable du comité de mon ancienne entreprise m'a dit que **la rupture de la période d'essai est abusive si elle est fondée sur un motif non lié à la personne du salarié**. C'est mon cas car j'ai été licencié pour un motif économique étant donné que l'SSII a eu des retours imprévus de consultants et que mes compétences n'ont pu être testées. Je pense aller aux prud'hommes mais je ne sais pas si cela vaut le coup. Connaissez-vous des cas similaires ? Quelles sont mes chances de remporter un jugement favorable ? Dans ce cas, quelles réparations pourraient m'être accordées ?

Merci pour vos réponses.